

AVIS DE COURSE

Régate de La Troque Sel
06 septembre 2020
Club Nautique BOURQUAIS
5C

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles du championnat de l'Estuaire de la Gironde 2020.

1. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A – B - C – D – E de la norme CE.
Les bateaux de conception antérieure à cette norme, doivent être homologables au minimum en **5^e catégorie** de navigation ou équivalent.
- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 6 net.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

Club Nautique Bourquais
quai des verreries
33710 BOURG

au plus tard le **05 septembre 2020**.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3,5 Les concurrents devront présenter une attestation d'assurance du bateau en cours de validité.

4. DROITS À PAYER

Néant

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
06/09/20	7h30	8h30

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
06/09/20	9H00 à Bourg ou bateau comité	toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17 h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles dimanche 05 septembre lors de la confirmation de l'inscription

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront côtiers et/ou construits.
7.2 L'emplacement de la zone de course est : Dordogne, Garonne et Estuaire Gironde.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

Le classement, pour chaque course, sera effectué en temps compensé (temps/temps) sur la base Osiris Habitable, avec CVL, en respectant les catégories définies par le règlement du Championnat de l'Estuaire 2020,

Le classement général sera établi sur le cumul des points obtenus sur l'ensemble des manches et 1 manche validera la compétition.

Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° dans les voiles ou cagnard) ni de flamme de sa catégorie ne sera pas classé.

BATEAUX HABITABLES		
Flottes	Groupes	Rating net
Flotte 1 (flamme 1)	A,B,C,D et R	De 6 à ≤ 13,5
Flotte 3 (flamme 3)	C, D et R	> 13,5 et < 20,5
Flotte 5 (flamme 5)	D et R	≥ 20,5

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Port de Bourg. Contact Yvan Grillet : 06 72 45 36 81

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués au club house du CNB, le dimanche 06 septembre 2020.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Céline Civray : 0686735722

Benoit de Macqueville : 0614820782

Nathalie Junin : 0614915166

mail secretaire@bourg-voile.com

s

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Date	Pleine mer	Basse mer	Coefficient
Bourg	06/09/20	9h54	17h05	78/75



CLUB NAUTIQUE BOURQUAIS

BOURG-SUR-GIRONDE

HTTP://WWW.BOURG-VOILE.FR/

CLUB FFV N°33007